



## Pression de mon responsable

Par **defossez lydia**, le **21/12/2016** à **22:27**

Bonjour

Je travaille sur une chaîne de restaurant de fruit de mer, après une période d'essai de trois mois, j'ai obtenu un CDI. La semaine dernière accidentellement j'ai laissé passer une cuillère qui a bloqué le convoyeur et mis la machine HS. Suite à cela le responsable furieux m'a demandé de lui signer une lettre de démission, que j'ai refusé. Il m'a ensuite demandé de le rejoindre dans son bureau disant vouloir me parler, il a réitéré sa demande et j'ai refusé, l'incident de la machine étant un accident et en rien volontaire. De ce fait mon responsable m'a ensuite dit qu'il me mettait un avertissement, et que "si j'intentais une action au prud'homme et que cela devait l'impacter ainsi que sa famille, que de par le passé il avait fait des choses louches et qu'il n'hésiterait pas à recommencer". J'ai pris attache auprès de ma mère qui me dit qu'il serait souhaitable de faire une main courante. Dois-je avvertir le Gérant ? J'ai peur que mon responsable s'en prenne encore plus à moi ensuite et que je perde mon emploi. Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **22/12/2016** à **09:00**

Bonjour,

Disons que votre embauche en CDI a été confirmée à l'issue de la période d'essai...

De toute façon, vous n'allez quand même pas engager une affaire prud'homale pour un avertissement alors que vous avez commis une faute car il ne suffit pas qu'elle soit volontaire pour qu'elle puisse être sanctionnée...

Une main courante ne sert pratiquement à rien en l'occurrence puisque faite sur vos seules déclarations et que vous n'avez pas la preuve des propos tenus par votre responsable...